



Pour les élèves de 1ère SAPAT

DATE DE RENTRÉE :
Mardi 2 septembre à 8h30

Accueil des élèves par le professeur principal

Les élèves doivent apporter leur dossier de stage effectué en juin et être à jour de leurs stages de seconde pour le jour de la rentrée.

Dates à retenir

→ **JEUDI 18 SEPTEMBRE :**

Photo de classe

→ **JEUDI 18 SEPTEMBRE À 18H30 :**

Réunion pour les parents concernant le contenu et l'organisation de la formation, les stages...

Voir courrier joint en annexe.

Plusieurs journées pédagogiques seront prévues pendant l'année scolaire dont les dates vous seront communiquées via Ecole Directe.



LISTE DES FOURNITURES EN ANNEXE

PÉRIODES DE STAGE

STAGE 1 : lundi 17 au samedi 29 novembre 2025

STAGE 2 : lundi 9 au samedi 21 février 2026

STAGE 3 : lundi 8 juin au samedi 4 juillet 2026

Les stages 1 et 2 sont à réaliser dans une même structure de services aux personnes. Pour les élèves qui arriveraient directement en classe de 1ère, le stage 1 est à réaliser dans une structure de petite enfance, et le stage 2 dans une structure d'accueil de personnes âgées. Le stage 3 doit se réaliser dans une structure de services aux territoires. Possibilité de stage à l'étranger sous réserve des modalités de sélection et d'accord de nos partenaires étrangers. Attention au stage 2 dont une semaine est positionnée sur le temps de vacances.

**Il est fortement conseillé de rechercher dès maintenant les lieux de stage.
Les conventions seront remises à la rentrée.**

ÉCOLE DIRECTE

Vous disposez d'un code d'accès à Ecole Directe réservé aux parents et/ou responsables légaux.

Nous communiquons essentiellement aux familles par ce biais : résultats scolaires, emploi du temps, actualité, documents administratifs (certificat de scolarité, règlement intérieur, code de vie, charte informatique...) et les courriers adressés aux familles.

Un code Ecole Directe sera également remis à la rentrée à chaque élève pour accéder aux informations sur sa scolarité.

Retrouvez **Ecole Directe** sur <https://ecoledirecte.com> ou sur votre mobile via App Store.

HORAIRES DES COURS

LUNDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

MARDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

MERCREDI

De 8h30 à 12h20

JEUDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

VENDREDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT



À RENDRE

ANNEXES

- 1 - FICHE D'URGENCE
- 2 - AUTORISATION DE SORTIE DE DÉBUT ET FIN DE JOURNÉE
- 3 - AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Sont concernés tous les dossiers d'aménagements pédagogiques : PPS (AVS et/ou matériel adapté), PAP, PAI, PPRE, et les notifications d'aménagements d'épreuves.

Tous ces documents (annexes, contrat de scolarisation et dossiers d'aménagements pédagogiques) **sont à retourner pour le 20 août 2025** au plus tard secrétariat.

RESTAURATION

L'accès au self est contrôlé par un badge. Celui-ci sera remis à la rentrée. En cas de perte ou de détérioration, ce badge sera facturé.

BOURSES

La demande de bourse se fait auprès du secrétariat qui délivre à la famille ou au jeune majeur un formulaire CERFA à remplir. Avant d'engager la démarche, il est possible de faire une simulation en ligne sur le site Internet :

<https://calculateurbourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Les demandes sont à communiquer avant le 01 septembre.

ABSENCES

Pour une absence prévisible, demander une autorisation préalable aux éducateurs de la Vie Scolaire. Pour toute absence non prévue, il est très important de prévenir le lycée avant **9h00** via votre compte famille Ecole Directe à l'attention des personnels de la Vie Scolaire ou bien par téléphone au 02.99.06.52.84.

VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT



FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils comprennent :

- La contribution des familles,
- les photocopies. Jusqu'à présent, il n'y a pas d'achat de manuels scolaires. Ils sont mis à disposition des élèves. Toutefois, dans certaines classes, il sera nécessaire d'acheter des cahiers d'exercices que le lycée commandera,
- les Travaux pratiques,
- l'assurance Mutuelle Sociale Agricole obligatoire pour tout élève inscrit dans un lycée en contrat avec le ministère de l'agriculture. Cette assurance couvre uniquement les accidents ayant lieu au lycée, trajets domicile-lycée, domicile-lieu de stage.

Si vous souhaitez adhérer à la garantie individuelle "Accidents corporels" proposée par Groupama, un bulletin et les modalités d'adhésion seront disponibles à la rentrée sur votre compte famille Ecole Directe.

Cette adhésion est facultative.

Merci de nous faire parvenir une attestation de responsabilité civile de votre assureur si vous ne la prenez pas.

Seul les voyages, étude de milieu, sorties scolaires, ne sont pas inclus dans le coût.

Une réduction du coût de la scolarité est accordée à partir du deuxième enfant scolarisé.

Vous recevrez la facture annuelle début octobre. Le prélèvement sera mis en place à partir d'octobre.



Pour rappel, un acompte de 200,00€ pour le mois de septembre est à régler par chèque ou espèces pour le 20 août 2025.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour ceux qui utilisent les transports scolaires (car) la demande de transport est à faire via le site :

<http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>

Toute demande de carte reçue après le 16 juillet 2025 sans justification particulière donne lieu à une majoration de 30€.

À QUI S'ADRESSER ?

Changement d'adresse ou de téléphone :

Merci de prévenir le secrétariat par email ou par courrier de tout changement intervenant en cours d'année. Vous avez également la possibilité de le faire directement via votre compte famille école directe.

Pour information : les bureaux sont fermés pour congés du 11/07/2025 au 20/08/2025 inclus.